



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-08(25)

Sécurité économique

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-08(25) – Sécurité économique (PbMM)

Énoncés :

Mettre en place le principe de conception sécurisée de la sécurité économique dans les [\[Affectation : systèmes ou composants de systèmes désignés par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Le principe de sécurité économique repose sur le fait que les mécanismes de sécurité ne coûtent pas plus que les dommages potentiels qui pourraient découler d'une violation de la sécurité. Il s'agit d'une forme d'analyse coûts-avantages axée sur la sécurité qui sert à la gestion des risques. Les hypothèses en matière de coûts formulées dans l'analyse coûts-avantages permettent d'éviter que les conceptrices et concepteurs de système incorporent des mécanismes de sécurité offrant une robustesse plus importante que nécessaire lorsque la robustesse d'un mécanisme est proportionnelle au coût. Le principe de sécurité économique exige également l'analyse des avantages de l'assurance par rapport au coût de cette assurance pour ce qui est de l'effort nécessaire pour obtenir des preuves pertinentes et crédibles.